

LES PERSPECTIVES D'OUVERTURE
SUR LES SYSTEMES EDUCATIFS ETRANGERS

Le projet qui a été présenté le 25 avril 1984 portant sur un champ d'étude trop vaste, nous avons décidé de centrer notre recherche sur deux points qui nous intéressent prioritairement ;

- Les interactions entre le Collège et les autres établissements du Centre Educatif et Culturel,

- Le Collège confronté à l'échec scolaire.

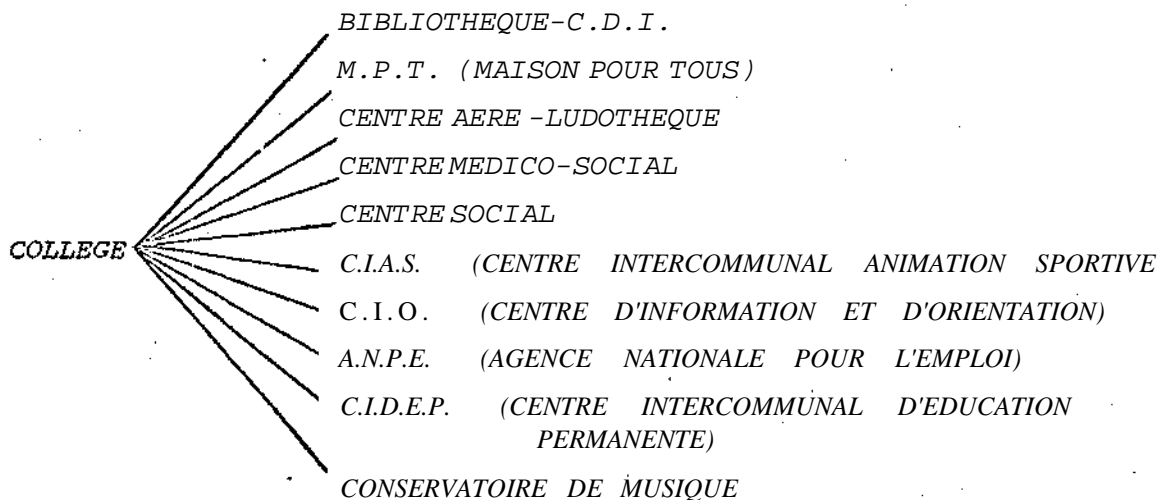
Le présent document comprend donc deux parties -souvent complémentaires - qui constituent une première étape visant à mettre en lumière les grandes lignes de nos établissements et de nos systèmes éducatifs respectifs, de façon à comparer ce qui peut être comparable.

Il ne s'agit là que d'une première approche, notre souhait étant de pouvoir considérablement affiner le questionnement avec l'aide des services de l'I.N.R.P.

1ère PARTIE - LE COLLEGE DANS LE C.E.C.

A - CE QUE LE C.E.C APPORTE AU COLLEGE

Dix ans après la mise en place du C.E.C. un rapide panorama des interventions tant en personnel, matériel et locaux dont bénéficie le Collège de la part de ses partenaires :



La majorité des établissements qui composent le C.E.C. apportent, au Collège, ne serait-ce que par leur voisinage géographique, de réelles facilités d'utilisation dont ne disposent pas toujours les autres établissements scolaires .../...

de la ville.

Bien plus, la structure organisationnelle du C.E.C. entraîne une participation active du personnel des différents établissements qui, par ailleurs, mettent également à la disposition du Collège des locaux ou du matériel.

Ainsi :

- la troupe de théâtre "JUBILO", employée par le C.E.C, intervient dans les cours de français en relation avec les enseignants des classes concernées ;

- la MAISON POUR TOUS prête son labo-photo pour l'atelier éducatif "Photo" (en retour, le Collège prête la salle de dessin à la M.P.T.)

- la BIBLIOTHEQUE, ouverte aux élèves en permanence, voit son personnel, grâce à une commission de travail, Enseignants-Bibliothécaires, intervenir dans les classes à la demande des enseignants, et anime un atelier éducatif ;

- la LUDOTHEQUE, animée par le CENTRE AERE, est ouverte deux fois par semaine aux élèves du Collège ; son personnel anime un atelier éducatif ;

- grâce au CENTRE MEDICO-SOCIAL, l'assistante sociale du Collège est en liaison directe avec les assistantes sociales des différents quartiers de la ville : son intervention auprès des familles en est facilitée ;

- les premiers ateliers d'INFORMATIQUE ont été organisés grâce au matériel et au personnel du C.I.D.E.P., qui par ailleurs a animé des ateliers éducatifs ;

- le C.I.A.S. prête ses locaux et ses animateurs dans le cadre des ateliers éducatifs. La liaison avec tout le secteur E.P.S. du Collège est permanente.

D'autres établissements du C.E.C., sans jouer un rôle aussi important, apportent une contribution non négligeable dans l'animation de certains ateliers éducatifs, ainsi le CENTRE SOCIAL, le C.I.O.

Cette première exposition succincte des interventions en personnel, matériel, locaux qu'apportent les établissements du C.E.C au Collège peut entraîner une première série de questions à OLLERTON.

1. On pourra se demander si l'établissement scolaire est doté de structures qui permettent l'intervention du personnel C.E.C. dans le cadre du temps scolaire (comme nous le faisons avec la structure ateliers éducatifs)

2. Si c'est le cas, comment ces interventions sont-elles organisées ? Régulées ? Avec quels établissements ? Structures institutionnelles ? Structures conjoncturelles ?

3. L'occupation et l'utilisation des locaux

L'établissement scolaire occupe-t-il un périmètre qui lui est bien défini ?

Est-il occupé par d'autres activités en dehors du temps scolaire ?

Les activités scolaires ont-elles lieu dans d'autres établissements du C.E.C. (lesquels ? pourquoi ?)

B - CE QUE LE COLLEGE APPORTE AU C.E.C.

Si on examine l'état actuel du rôle du Collège dans le C.E.C., on notera que celui-ci est aujourd'hui réduit, et qu'il apporte bien moins qu'il ne reçoit.

A la création du C.E.C., le Collège a joué un rôle moteur : en effet, établissement installé en priorité, son personnel et ses élèves ont joué un rôle moteur dans la mise en place des autres activités : la BIBLIOTHEQUE a été animée dans un premier temps par des enseignants et des élèves bénévoles. Les activités de la M.P.T. sont nées au sein du Collège et ont souvent été mises en place par des enseignants bénévoles (photo - théâtre). Les actions du Centre de Formation Continue (C.I.D.E.P.) se sont déroulées au Collège.

L'évolution démographique, le développement du Syndicat Communautaire, une politique culturelle nationale ont entraîné un "professionnalisme" de l'animation culturelle où le bénévolat ne joue plus qu'un rôle marginal.

La plupart des établissements du C.E.C. disposent aujourd'hui de locaux propres et tous emploient un personnel, qualifié.

Leur fréquentation par une population sans cesse croissante, (la participation des comités d'entreprise) ne permet plus le fonctionnement "familial" de ses débuts : on comprend, de ce fait, que le rôle du Collège soit relativisé.

Cependant, il garde un rôle important :

- par son personnel :

. le directeur du C.E.C. en même temps Proviseur du Collège, appartient à l'Education Nationale, de même que l'Intendant ;

. les deux documentalistes, personnel Education Nationale animent un C.D.I. ouvert à l'ensemble de la population ;

- par ses locaux :

En dehors du temps de travail scolaire, les salles du Collège sont utilisées par le Conservatoire de Musique Municipal, certaines salles spécialisées sont mises à la disposition des activités de la M.P.T., et pendant les vacances scolaires, l'établissement est occupé par le Centre Aéré. Tant et si bien, qu'il fonctionne toute l'année, six jours sur sept, de 8 heures à 20 heures,;

D'autre part : toute une population scolaire, baignant dans le Centre Culturel, représente une pépinière de futurs utilisateurs du C.E.C.

D'ailleurs, les enfants du Collège, hors du temps scolaire, continuent à fréquenter les différents établissements du C.E.C. : ils y font de la musique, du sport, viennent à la Bibliothèque, à la Discothèque, aux ateliers de la M.P.T., à la Ludothèque, etc...

•"
Les questions

Puisque l'établissement scolaire d'OLLERTON est bien antérieur à la création du Centre Intégré, ce dernier s'étant créé dans ses locaux mêmes :

- Quel est le rôle et quelles sont les responsabilités du personnel scolaire dans les autres établissements ?

- Y a-t-il eu évolution des fonctions ? (par exemple rôle des documentalistes, des bibliothécaires, du personnel gestionnaire...)

- Les élèves jouent-ils un rôle actif dans la vie associative ? Animation de clubs péri-scolaires ?

- Les élèves utilisent-ils les différents établissements culturels, sociaux et sportifs durant le temps scolaire, en dehors du temps scolaire ?

- Les autres établissements participent-ils à la vie et au fonctionnement de l'établissement scolaire ?

.. lesquels ?

. comment ?

- Y a-t-il des établissements qui restent extérieurs au secteur scolaire ?

.. lesquels ?

.. pourquoi ?

• -- Le fonctionnement intégré a-t-il une incidence sur la pratique scolaire ?

.. au niveau de l'enseignement ?

.. au niveau de la vie scolaire ?

Plus généralement :

- La croissance des activités du C.E.I.C. (plusieurs établissements ne sont pas encore définitivement installés) entraîne-t-elle le même phénomène que celui que nous avons pu observer à ISSRES ? C'est-à-dire une automatisation des différentes composantes. Si oui, quelles sont les structures mises en place pour répondre à cette évolution :

.. coordination ?

.. gestion ?

2ème PARTIE - LE COLLEGE CONFRONTE A L'ECHEC SCOLAIRE

Notre système scolaire, dont le but est de donner à chacun un savoir et des diplômes lui permettant de trouver sa place dans la vie sociale et professionnelle, se trouve confronté à un nombre important d'enfants en échec.

Tous les enseignants s'interrogent sur la façon de lutter contre cet échec scolaire. Aussi, dans le cadre de la recherche, souhaitons-nous savoir si les pays étrangers - et plus particulièrement le collège d'OLLERTON - se heurtent aux mêmes problèmes, comment ils y répondent, quelles pratiques ils mettent en oeuvre pour atteindre les objectifs qu'ils visent.

I - DEFINITION SUCCINCTE DE L'ECHEC SCOLAIRE

Afin que les comparaisons soient possibles, il paraît nécessaire de définir d'abord quel est, en France, le profil d'un élève "qui réussit" et quels sont les symptômes de l'échec scolaire. Cette présentation est très brève et, partant, schématique.

Un élève poursuivant un cursus normal entre à 6 ans à l'école primaire, à 11 ans en 6ème ; choisit à 15 ans de poursuivre des études longues en lycée qui le conduiront à l'Université ou vers des études courtes en L.E.P. lui permettant d'obtenir en deux ans une qualification professionnelle.

Les études longues sont considérées de fait comme la voie royale, mais seuls 42 % des élèves entrant au Collège poursuivent leurs études en lycée et un pourcentage encore plus faible passe le bac avec succès.

Que deviennent les autres et. quels sont les signes institutionnels de l'échec scolaire ? Au niveau du Collège ?

1. A l'entrée au Collège, un nombre important d'élèves accuse un an, voire deux ans de retard. Une étude publiée dans le rapport LEGRAND Page 182 indique que 4,9 % d'enfants avaient un an d'avance, 57,6 % l'âge normal, 27,3 % un an de retard, 9,2 % deux ans de retard, 10 % trois ans de retard et plus à l'entrée en 6ème en 80-81 dans le secteur public. Cette étude montre une diminution des élèves ayant un an de retard, mais, un accroissement de ceux comptant deux ans de retard.

2. Les premiers signes institutionnels de l'échec scolaire se manifestent à la fin de la 5ème (âge normal 12 ans environ). Les élèves auxquels on ne reconnaît pas alors les compétences requises pour suivre le cursus normal sont orientés

a) soit vers la L.E.P. où ils doivent acquérir un C.A.P. en trois ans (O. Q. dans l'industrie)

b) soit vers les C.P.P.N.

Dans ce dernier cas, ils ne pourront jamais rejoindre le système général et pourront, au mieux, entrer en L.E.P. l'année suivante ou entrer en apprentissage (C.P.A.) ou bien, à l'âge de 16 ans, quitter définitivement l'école sans le moindre bagage.

.../...

3. Le deuxième signe apparaît en fin de 3ème (environ 16 ans)
 Les élèves ont théoriquement le choix entre la poursuite d'études longues ou brèves, mais, la discrimination, là encore, se fait par l'échec. Un grand nombre d'entre eux, d'ailleurs, quittent le L.E.P., à la fin de l'obligation scolaire, avant l'obtention de leur diplôme.

Orientation des élèves à l'issue de la classe de 5ème en 1981
 (Rapport LEGRAND p. 190)

	Effectif	Pourcentage
Redoublement 5ème	87 198	12,85
Passage 4ème	426 266	62,83
C.P.P.N.	39 212	5,78
C.P.A.	15 180	2,24
C.E.P.	960	0,14
4ème L.E.P.	82 047	12,09
(2° A CAP/3)	226	0,03
Divers	27 389	4,04
	678 478	100

Question 1

Si la notion d'échec scolaire existe en Angleterre, donc à OLLERTON, comment la caractérise-t-on ?

- par rapport à un "savoir minimum" ?
- par rapport à une orientation imposée ?
- par rapport à une absence de diplômes généraux et/ou professionnels ?
- par rapport à une insertion sociale et professionnelle supposée ?

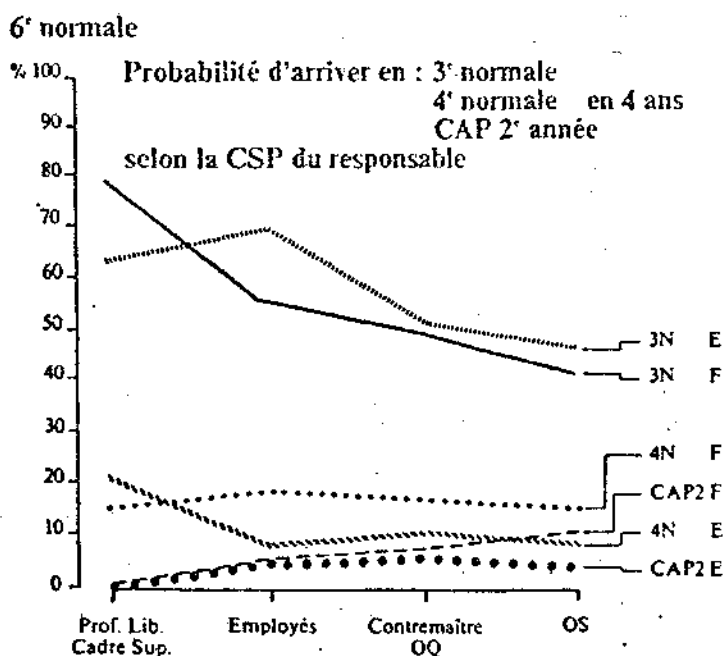
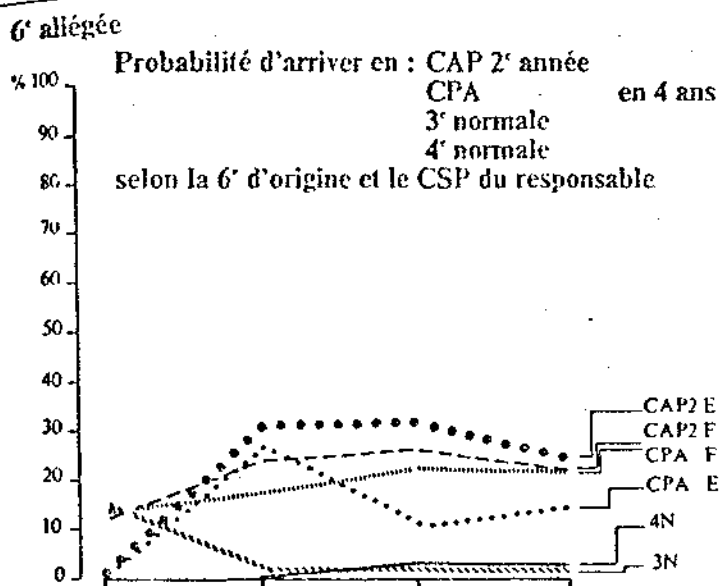
Question 2

Existe-t-il dans l'institution anglaise des "voies sans issue" vers lesquelles sont dirigés les élèves en difficulté qui ne peuvent poursuivre leurs études dans les voies traditionnelles ? Si oui, quel pourcentage d'enfants sont concernés, Si non, quelles solutions sont apportées ?

Question 2 bis Influence du milieu socio-professionnel sur le cursus scolaire

De nombreuses études ont montré que l'origine socio-professionnelle des élèves jouait un rôle dans leur scolarité.

1. Tableau p. 193 rapport LEGRAND



"Portrait" de l'élève orienté en C.P.P.N. (p. 271)

citation :

l'élève de C.P.P.N.

- . a redoublé au moins une fois et fréquemment le C.P.
- . appartient à une C.S.P. défavorisée
- . est issu d'une famille nombreuse
- . est très souvent d'origine étrangère
- . est âgé d'au moins 14 ans

questions :

- cette influence est-elle ressentie également en Angleterre et plus particulièrement à OLLERTON ?

- si oui, comment est-elle expliquée ?

- quels moyens sont mis en oeuvre pour en diminuer les effets ?
(pédagogie différente ?...)

Question 3

Existe-t-il un âge à partir duquel un élève peut quitter le système scolaire sans le moindre diplôme ?

Si oui, quel pourcentage d'enfants concernés ?

Quelles voies choisissent-ils alors ?

II - MOYENS DE LUTTE

Notre préoccupation en collège est de lutter contre ces échecs de façon à obtenir que le plus grand nombre possible d'élèves puisse élargir ses capacités propres et accède à la formation qu'il souhaite.

Pour ce faire, nous mettons en oeuvre un certain nombre de moyens ,

.../...

A - Des moyens pour tous

a) Depuis 1983, sur décision du Conseil d'Etablissement, a été instauré au Collège des Heures Claires le tutorat en 6ème. Deux enseignants d'une classe prennent en charge chacun un groupe d'une quinzaine d'élèves, les rencontrent 1h/semaine afin de les aider :

- à s'intégrer dans l'établissement
- à organiser leur travail
- à prendre conscience de leurs faiblesses et à les surmonter
- à régler les problèmes relationnels dans le groupe... Les tuteurs, qui sont en principe volontaires, doivent établir un lien privilégié avec les parents des élèves concernés et avec les professeurs de la classe.

b) Les classes de 5ème, 4ème et 3ème ont un professeur principal qu'ils rencontrent 1 H/quinzaine. Cette structure particulière à l'établissement, a une dizaine d'années d'existence. Le rôle du professeur principal est proche de celui du tuteur mais nécessairement plus "léger" compte-tenu de l'effectif plus nombreux dont il a la charge et de la fréquence moindre des contacts.

Questions

Le tutorat existe depuis bien longtemps en Angleterre mais son rôle semble différent de celui que nous lui avons assigné.

1. Le tuteur a-t-il :

- . un rapport pédagogique avec l'élève ? (aide-t-il à situer les difficultés ? A les surmonter ? A gérer des options ?)
- . un rapport psychologique ? (aide-t-il à régler des problèmes relationnels élèves/élèves ? Elèves/professeurs ?)
- . un rapport privilégié avec les parents ?
- . sert-il de lien avec l'administration ?
- . autre ?

2. Qui sont les tuteurs ?

- . des professeurs volontaires ?
- . des professeurs choisis ? Désignés ? Par qui ?
- . des non-enseignants (à préciser) ?

3. Les élèves choisissent-ils leurs tuteurs ?

Les tuteurs choisissent-ils leurs "pupilles" ?

4. Les rencontres tuteurs/élèves sont-elles libres ?

institutionnalisées ?

(dans ce cas, quelle est leur fréquence ?)

5. Les tuteurs se concertent-ils entre eux ?

régulièrement ?

occasionnellement ?

dans quel (s) but (s) ?

6. Le système de fonctionnement choisi à OLLERTON est-il semblable (ou très, proche de) à celui des autres établissements anglais ?

Si non, en quoi est-il original ?

7. Quel bilan est tiré d'un tel fonctionnement ?

B- Des moyens pour les élèves en difficulté

1. Les 6ème/5ème bénéficient d'un soutien (à raison d'une heure supplémentaire/semaine par petits groupes) en français, maths, langue I (anglais ou allemand);

2. Les 6ème/5ème bénéficient d'une aide méthodologique dans le cadre du tutorat en 6ème, en Etudes Dirigées en 5ème -,

3. Les 4ème/3ème peuvent obtenir une aide interdisciplinaire dans le cadre d'ateliers d'aide pédagogique.

Questions

1. Quelles sont les pratiques adoptées dans ce domaine

- à OLLERTON ?

- dans le système général (si les deux sont différents)

2. Si les élèves en difficulté suivent un rythme de cours différent des autres, y a-t-il un retour prévu dans le niveau "normal" ?

Si oui, comment et sur quels critères ?

Si non, quelle est l'issue pour eux ?

III-En France, le système scolaire est très centralisé, les programmes sont définis nationalement et conduisent à des examens garants d'un niveau requis national. Tous les élèves d'une classe, quelle que soit leur hétérogénéité, sont confrontés aux mêmes examens.

Qu'en est-il en Angleterre ? A OLLERTON ?

- Y a-t-il des programmes fixés ?

- Le contenu des examens est-il fixé nationalement ? Localement

- Tous les élèves d'une classe passent-ils les mêmes examens ?

- Si non, quels sont ceux qui s'y présentent ?

sur quels critères sont-ils choisis ?

- Comment est prise en compte l'hétérogénéité des élèves ?

. groupes de niveaux homogènes ?

. pédagogie différenciée pour des groupes hétérogènes ?

. autre système ?

. les professeurs pratiquent-ils en général

* une pédagogie active ?

* le cours magistral ?

* le travail autonome est-il encouragé ?

- Sur quoi porte l'évaluation ?

. les savoirs ?

. les savoir-faire ?

. l'autonomie acquise ?

. les comportements dans le(s) groupe (s) ?